



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DE L'ESSONNE

**Direction Départementale des
Territoires de l'Essonne**

Sur invitation du Sous-Préfet d'Etampes, le Comité de Pilotage du site NATURA 2000 des « Pelouses Calcaires de la Haute Vallée de la Juine » s'est réuni le 02 décembre 2014 à la sous-préfecture d'Etampes.

Etaient présents :

Madame Maryvonne SIEBENALER, Secrétaire Générale à la Sous-préfecture d'Etampes et
présidente de séance

Monsieur Fabrice PRUVOST, Direction Départementale des Territoires

✧ Madame Joëlle BONNEFOY, Sous-préfecture d'Etampes

✧ Madame Lucile FERRIOT, chargée de missions à NaturEssonne

✧ Monsieur Olivier PATRIMONIO, D.R.I.E.E. Ile-de-France

✧ Monsieur Fabrice GOLEMIEC, Conservatoire des E.N.S. au Conseil Général de l'Essonne

✧ Monsieur DA COSTA Gabriel, Conseil Général de l'Essonne

✧ Madame Marie-Claude HEURTEAUX ; Maire d'Abbéville la Rivière

✧ Monsieur Yves GAUCHER, Maire de Saclas

✧ Madame Danielle LIONNET adjointe à la Mairie d'Ormoy-la-Rivière

✧ Madame Agnès GRAVIS, conseillère à la Mairie de Saclas

✧ Madame Florence HANNICHE, déléguée à la Mairie de Saclas

✧ Monsieur Gérard LUQUET, entomologiste, MNHN/CSRPN, A.S.H.J.A.

✧ Monsieur Patrick MAILLARD, Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile de France

✧ Madame Patricia MICHEL, Direction Départementale des Territoires

✧ Madame Fiona LEHANE, Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

✧ Madame Pauline CARRAI, association NaturEssonne

✧ Monsieur Jean-Pierre MORIZOT, associations NaturEssonne – ASHJA

✧ Monsieur Alain FONTAINE, association NaturEssonne

Monsieur Gilles NAUDET, Pro Natura Ile-de-France

✧ Madame Danièle ZANEBONI, association Essonne Nature Environnement

Mme SIEBENALER ouvre la séance et passe la parole à M. PRUVOST, chef du Bureau Forêt, Chasse et Milieux Naturels à la DDT 91.

Celui-ci accueille les membres du comité de pilotage et rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rappel sur la localisation du site et les enjeux,
2. le bilan de l'activité de l'année 2014,
3. les perspectives de l'année 2015.

Il passe ensuite la parole à Mme FERRIOT, chargée de missions à NaturEssonne.

Avant de commencer la présentation, Mme FERRIOT précise que Mme Estelle DUCHEMANN, animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, présente ses excuses aux membres du COPIL pour son absence.

Après avoir rappelé brièvement l'historique du site Natura 2000, Mme FERRIOT rappelle que le COPIL du site « Pelouses Calcaires de la Haute Vallée de la Juine » est sous présidence Etat, et que l'animation est confiée à l'association NaturEssonne, le dernier COPIL ayant eu lieu le 13/01/2014.

Après avoir rappelé les habitats et espèces d'Intérêt Communautaire, elle présente le bilan d'activité de l'année 2014 :

Bilan de l'animation 2014

Pour ce qui concerne les contrats Natura 2000, Lucile FERRIOT indique qu'une MAEt est en cours sur le sous-site de la Ferme de l'hôpital pour une surface de 9,73 ha.

3 contrats ni agricole – ni forestier ont été signés dont deux se sont terminés en 2010, le dernier, signé par Pro-Natura a fait l'objet d'une demande de paiement du solde au mois de novembre. Il s'agissait de gestion pastorale, la prestation a bien été effectuée en totalité. Les factures ont été transmises pour paiement du solde.

Pas de signature de nouvelle charte en 2014, bien qu'elle soit proposée systématiquement aux propriétaires.

Même s'il est vrai que peu de propriétaires souhaitent, à ce jour, s'engager dans des contrats, il existe cependant deux alternatives :

- les chantiers « nature » :

en 2014, 4 propriétaires ont donné leur accord sur les sous-sites suivants :

- Grand Champ, 10 ha
- Le Coteau d'Artondu, 5,3 ha
- Le Coteau des Loges, 4 ha
- Le Carrossier, 1,6 ha

- les chantiers nature bénévoles :

4 chantiers bénévoles ont été organisés en 2014 :

- 15/01/2014, Grand Champ
- 01/02/2014, Carrossier
- 09/10/2014, Coteau des Loges
- 16/10/2014, Coteau des Loges

Par ailleurs, des chantiers « nature » entrant dans le cadre de formations scolaires ont été également réalisés sous conventions avec le Lycée Saint-Nicolas à IGNY et l'école TECOMAH à JOUY EN JOSAS. 2 actions de gestion ont été ainsi réalisées avec ces structures :

- 13/02/2014, Grand Champ
- 06/12/2014, Grand Champ

Pour ce qui est des suivis, un nouveau protocole de suivi des habitats d'intérêt communautaire a été testé en septembre en autonomie. Il fait suite à deux réunions de préparation et un test en juin avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et la DRIEE.

Son objectif, à terme, est de suivre l'évolution des habitats sur la zone, en gestion ou non, pour adapter les actions à mener.

En complément un suivi des reptiles, se basant sur un protocole mis en place par la Sté Herpétologique de France a été réalisé sur deux transects, un au Carrossier, un à Grand Champ. L'objectif est de suivre les populations de cette classe.

Enfin, ces suivis sont complétés d'une veille écologique dont le but est de surveiller les différents sous-sites, de constater les dégradations éventuelles sur les habitats et d'assurer la présence de la structure animatrice sur le territoire. C'est ainsi que, en août, il a été constaté une zone incendie sur le sous-site de Champ Brûlard.

En ce qui concerne les actions d'information et de communication,

- le suivi du site internet «les pelouses calcaires de l'Essonne » a été réalisé. (<http://pelouses-calcaires-essonne.n2000.fr/>).
- Un nouveau partenariat a été mis en place avec l'école TECOMAH. Celui-ci s'est concrétisé par la réalisation d'un chantier nature ainsi que d'une journée de sensibilisation sur le site Natura 2000 avec les élèves de l'école.
- La communication avec les scolaires a été poursuivie. Des interventions en classe sur Natura 2000 ont été réalisées le 06/03/2014 et 13/11/2014 auprès des lycéens de Saint-Nicolas. Et une sortie sur le site Natura 2000 a été organisée avec l'école TECOMAH le 07/07/2014.
- Le 16/06/2014 une réunion a été organisée avec la mairie de Fontaine la Rivière et les différents propriétaires du sous-site du Carrossier.
- 4 réunions ont eu lieu avec les services de l'Etat, DDT et DRIEE.

Perspectives 2015

Lucile FERRIOT rappelle que nous sommes en attente de la nouvelle programmation permettant de poursuivre les actions menées dans le cadre des contrats N2000.

Pour autant, il convient de poursuivre la réflexion sur la poursuite des opérations en cours qui s'achèvent en 2014 et prévoir de nouvelles opérations subventionnables :

- les actions de pâturages, sur les terrains appartenant à Pro-Natura, et la MAEt devraient être reconduits.
- une réflexion sur l'intervention d'une entreprise, avec un contrat N2000, sur Grand Champ, en remplacement des chantiers « nature » qui y sont organisés permettrait de rouvrir plus rapidement le site,
- un contrat est envisagé par la commune sur le site Carrossier.

En termes de communication, il est prévu en 2015 de reprendre les lettres d'information concernant le site, de mettre à jour le site internet, mais également d'organiser une sortie avec les élus locaux et les propriétaires afin de présenter les actions de gestion qui peuvent être financées par des contrats Natura 2000.

Lucile FERRIOT propose ensuite une modification de la fiche mesure n°6. Celle-ci est intégrée dans la liste des opérations finançables dans le cadre du DOCOB et concernant le pâturage des pelouses par des ovins.

Dans les critères techniques, il est indiqué : « Pâturage extensif ovin avec un taux de chargement inférieur à 1,4 UGB/ha » et la période d'intervention est indiquée comme suit : « 15 juin – 15 septembre », ces deux conditions restrictives ne permettent pas de modulation en fonction des sites, il est proposé d'introduire une certaine souplesse tout en permettant le contrôle de l'Agence de Services et de paiement (ASP).

Une discussion s'installe entre l'ensemble des membres du COFIL. Au terme de cette discussion :

- Le taux de chargement maximum est inchangé, mais l'unité est précisée : UGB/ha/an
- Les dates d'intervention sont modifiées comme suit : 15 avril -15 novembre.
- Il est proposé de rajouter des dispositions particulières rédigées comme suit : « L'animateur N2000 définit les modalités de pâturage en concertation avec l'éleveur, la décision finale est prise par l'animateur N2000 » et « Un suivi des habitats sera réalisé pour évaluer l'efficacité de la gestion et modifier les modalités d'action si nécessaire. »

La modification envisagée est soumise au vote.

La proposition est ADOPTEE à l'UNANIMITE.

M. PRUVOST remercie Mme FERRIOT de sa présentation et passe la parole aux membres du COFIL pour toutes les remarques, questions diverses ou précisions qui pourrait être nécessaires.

M. DA COSTA, pour la gestion du sous-site de Grand Champ conseil de déchiqueter les souches plutôt que de les couper à ras, ce qui évite les rejets et donc les opérations ultérieures.

M. PRUVOST en profite pour indiquer une récente modification du code forestier, elle concerne les zones ouvertes colonisées par la végétation ligneuse. Nécessitent une autorisation de défrichement les zones boisées où les arbres sont installés depuis plus de trente ans, et non plus vingt ans comme précédemment.

Madame HEURTEAUX, Maire d'Abbéville la Rivière, indique qu'une parcelle limitrophe du site N2000 est envahie par les quads et motos, est-il possible de l'intégrer dans le site N2000 ?

Il lui est répondu que les extensions de site ne sont pas une priorité pour le Ministère chargé de l'Ecologie. Par ailleurs, la procédure de classement pour une parcelle est identique à celle du classement du site, c'est donc une procédure disproportionnée pour une seule parcelle.

Par contre, si elle le souhaite, la commune peut entretenir le site par du pâturage, comme sur les parcelles en N2000 ce qui pourrait limiter les intrusions de quads ou motos.

Lucile FERRIOT indique que Mme LE JONCOUR pourrait être contactée pour qu'un panneau indiquant que la parcelle bénéficie d'un contrat N2000, posé sur une barrière, soit installée à proximité de la parcelle communale, la protégeant ainsi des intrusions.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant soulevée, Mme SIEBENALER remercie les participants et lève la séance.

Pour le Préfet et
Pour le Sous-Préfet d'Etampes,
La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Etampes,


Maryvonne SIEBENALER